

### Sommaire

Page 1 :	Edito de Marie-Thérèse Bodo.
Page 2 :	Hommage à Claude Gauthier
Page 3 :	Le Snupe-FSU à vos côtés au quotidien
Page 4 :	Déclaration à la CAPA des PLP de juin Des avancées pour les non-titulaires
Page 5 :	L'apprentissage, la chimère de nos politiques
Page 6 :	Carte des formations - Merci qui?
Page 7 :	Bulletin d'adhésion 2016-2017
Page 8 :	Pourquoi se syndiquer?

## Une bien triste rentrée

é  
d  
i  
t  
o

Cette année qui a commencé pour nous un 31 août démarre bien mal.

Tout d'abord, pour nos collègues du LP Saint-Exupéry de Limoges, la journée de prérentrée s'est terminée par l'annonce brutale de la décision de fermer une de leurs sections alors même qu'aucun CT ou comité régional n'a validé cette décision (cf p 6).

Le SNUPE-FSU qui a déjà œuvré au maintien de cette section continuera dans cette voie.

La circulaire de rentrée, se veut comme toujours lénifiante. La Ministre use de moyens « modernes » : une vidéo, c'est tout de suite plus « fun » pour tenter de nous persuader que tout va pour le mieux. La nouvelle trouvaille du ministère est « permettre à chaque élève de réussir son entrée en lycée professionnel »; comme si ce n'était pas notre objectif depuis toujours! La Ministre nous rassure en indiquant qu'elle généralise des dispositifs déjà mis en œuvre :

- des journées d'accueil et d'intégration, généralisées chaque année à tous les lycées professionnels devront avoir lieu en début d'année scolaire,

- une période de consolidation de l'orientation, entre la rentrée et les vacances de la Toussaint, doit permettre aux élèves de changer de spécialité de diplôme au sein de l'enseignement professionnel, ou de changer de voie de formation pour rejoindre la voie générale et technologique.

Il devrait y avoir un deuxième mouvement « Affelnet » mais dans quelles conditions dans notre académie? Pour l'instant mystère et boule de gomme.

- une semaine de préparation à l'arrivée en milieu professionnel doit être suivie par tous les élèves de seconde professionnelle soit avant la première période de formation en milieu professionnel, soit au tout début de cette période.

Il semble qu'une semaine de PFMP pourrait être remplacée par une semaine de « préparation ». Sinon, il est à espérer que tous les cours d'enseignements généraux ne passeront pas à la trappe ....

Par ailleurs :

FIN de l'évaluation certificative en seconde dans TOUTES les disciplines. « Ces situations d'évaluation ont été repensées sur la suite de la scolarité en lycée professionnel afin de maintenir le niveau d'exigence de la certification, sans pour autant surcharger la classe de première. Cette mesure s'applique aux nouveaux élèves entrant en seconde professionnelle. »

Il ne nous reste plus qu'à espérer que les « pensées ministérielles » ne nous conduisent pas à des situations ubuesques. Le SNUPE-FSU continue de demander un retour aux épreuves ponctuelles terminales.

Ces mesurette n'auraient pas assombri notre rentrée si notre ami, Claude Gauthier, ne nous avait pas quitté en un triste samedi de septembre.

Nous tenons à lui rendre hommage.

Marie-Thérèse BODO

## HOMMAGE à Claude Gauthier

### Adieu Claude

Claude a construit sa vie autour de valeurs fortes (justice, tolérance, égalité, fraternité, laïcité) qui l'ont porté pendant 55 ans de militantisme au service de ses collègues. Avec lui j'ai épousé le syndicalisme, et passé 33 ans sans nuage, où seul régnait un bonheur partagé.

Nos combats n'ont jamais été faciles (création de la FSU, du SNEEP puis du SNUEP) mais toujours victorieux.

Son doux sourire nous a quitté samedi 3 septembre.

Il ne sera plus à nos côtés dans les manifestations

mais ses convictions seront toujours présentes pour nous animer lors des luttes qui restent à mener. Il était et restera notre compagnon de bataille, l'amour de ma vie, le père chéri de ses enfants. Et tant que nous continuerons à penser à lui, il restera vivant dans nos cœurs, lui qui voulait être éternel, savoir ce qui se passerait en 2100, en 2200...

Ma vie sans Claude est une plaie douloureuse qui ne guérira jamais.

Je tiens à vous remercier pour vos marques de sympathie, votre présence et de votre soutien dans cette période tragique de ma vie.

Encore merci à vous tous et toutes qui partagez chaque jour ma peine pour la rendre moins lourde.

Claude aimait bien glisser une « pensée » d'auteur dans les journaux syndicaux, peut-être que celle-ci de Shakespeare lui aurait convenu :

*« L'esprit oublie toutes les souffrances quand le chagrin a des compagnons et que l'amitié le console ».*

**Béatrice GAUTHIER**

Claude était l'un des fondateurs du SNUEP-FSU dans l'académie de Limoges avec Béatrice, Françoise, Odile, Marie-Andrée, ....Il était resté un pilier de notre syndicat que ce soit dans l'académie de Limoges ou au national.

S'il avait choisi de laisser les responsabilités décisionnelles aux « plus jeunes », il continuait à se dépenser sans compter pour les tâches ingrates de l'organisation, de la comptabilité et de la mise en œuvre de notre journal.

Comme Béatrice, sa disponibilité aux autres n'avait pas de limite.

Dans nos débats, il intervenait de sa voix chaleureuse et calme pour nous faire part de son expérience. Toujours exigeant quant il s'agissait de défendre les valeurs d'humanisme et le service public, il cultivait la bonne humeur mais était toujours parmi les premiers à insuffler un vent de révolte, lorsque la météo était à l'orage pour les lycées professionnels.

Le SNUEP-FSU a perdu un militant engagé, nous avons perdu un ami.

Vous qui l'avez côtoyé de près ou de loin, certainement affectés comme nous ! Vous nous avez fait part de votre soutien ainsi qu'à Béatrice et à ses enfants. Nous vous remercions pour tous ces messages d'amitié et de solidarité.

Comme vous, nous avons à cœur de continuer de défendre avec toute notre énergie les valeurs que nous partageons avec Claude. Dans ce combat de chaque jour, il sera à nos côtés dans nos cœurs.

**Ses copains du SNUEP**



## HOMMAGE à Claude Gauthier (suite)

**A Claude,**

Notre ami, notre guide et compagnon de route du SNUEP, quelle grande tristesse et quel sentiment de grand vide nous étreignent aujourd'hui !

Les "anciens" veulent rappeler ton courage, ta force de conviction au service d'un engagement sans faille pour le combat syndical qui n'avait d'égal que ta droiture et ton désintéressement.

A un moment où nous ne supportons plus les errements de certains responsables, tu as décidé, pour aller de l'avant, de fonder un nouveau syndicat à l'image de ce que tu voulais pour les collègues et les élèves du lycée professionnel, c'est-à-dire le meilleur ! Chacun peut imaginer l'énergie qu'il a fallu déployer pour réussir. Ta pugnacité, la fidélité à tes idéaux largement partagés par Béatrice, son soutien

inconditionnel et votre abnégation ont permis de bâtir le SNUEP, car tu en es le principal bâtisseur tant au niveau académique qu'au niveau national ! Que d'heures, de jours avez-vous passés côte à côte dans votre bureau pour faire avancer le SNUEP et aider au mieux les collègues !

Merci Claude, respect pour le combat que tu as mené avec fermeté, sagesse, dignité et un grand humanisme, qualités qui te caractérisaient vraiment. Tu peux être fier, Béatrice et les enfants aussi, car "les jeunes" du SNUEP, comme nous le disions en plaisantant poursuivent ton œuvre.

**Odile Delaunay**

Pour les retraités du SNUEP

## Le SNUEP-FSU à vos côtés au quotidien

2016/2017 sera une année particulièrement importante pour le SNUEP-FSU car notre congrès national se déroulera au mois de mars. Il s'agira de construire avec vous, les mandats que nous devons défendre. Depuis plusieurs années déjà, notre métier est en pleine mutation. Nous devons construire ensemble une réflexion sur les exigences que nous devons porter aussi bien en terme de conditions de travail pour nous que d'accueil pour nos élèves.

La carte des formations mise en place par la nouvelle région exige également un travail de concertation qui devra nous fédérer. (cf « *Carte des formations : mauvais temps annoncé pour la formation professionnelle initiale sous statut scolaire* »)

Nos revendications pour être réellement efficaces doivent s'appuyer sur les informations précises que vous êtes seuls en mesure de nous apporter.

Afin d'être au plus proche de vous, et de faciliter la participation du plus grand nombre possible de représentants des différents établissements aux Bureaux Académiques du SNUEP-FSU, nous avons décidé d'organiser un bureau académique dans chaque département :

- A la rentrée, une première journée nous permettra de faire le point sur la rentrée dans les différents établissements, de voir comment se met en place la circulaire de rentrée. Ce bureau académique se tiendra au LP Marcel Pagnol à Limoges le 29 septembre.
- Au mois de janvier, un deuxième bureau est programmée en Creuse.
- A la fin de l'année scolaire, nous ferons le bilan en Corrèze.

La lettre d'information académique continuera à contribuer aux échanges d'informations.

Co Secrétaires Académiques:

Marie-Thérèse BODO, Béatrice Gauthier, Christophe TRISTAN

Secrétariat académique:

Marie-Thérèse BODO, Bruno FRANCISCO.

Béatrice GAUTHIER, Valérie JAULIAC, Sandra LESCURE, Olivier MARATRAT, Martial ROUX, Christophe TRISTAN

Trésorier Académique: Béatrice Gauthier - Olivier Maratrat

**SNUEP LIMOUSIN** Pour l'Enseignement Professionnel Public

Bulletin trimestriel du SNUEP-FSU Section Académie de Limoges

CPPAP : 1017 S 06224. Dépôt légal : à parution

Directrice de publication : M.T. BODO

Réalisation : V. JAULIAC

Imprimé par nos soins 26 avenue Guynemer 19100 BRIVE

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUEP Limousin.

Nous allons procéder aujourd'hui à l'affectation des PLP au mouvement intra-académique.

Selon les documents de travail dont nous disposons, nous constatons cette année que 105 collègues soit environ 15% des personnels demandent une mutation dont 36 entrants soit 5,28 % de l'ensemble.

Seuls 42 d'entre eux devraient obtenir satisfaction sur un de leurs 3 premiers vœux dont 28 sur leur vœu 1 soit à peine 26,67%. 73,33 % des collègues n'obtiendront donc pas satisfaction sur leur premier vœu. 7 collègues sur 105 (6,67%) se retrouveront affectés sur des vœux qu'ils n'ont pas formulés soit un peu plus que le pourcentage des entrants sur l'ensemble des personnels.

Nous observons des écarts significatifs selon les disciplines : en gestion la situation est toujours lourde avec 1 collègue satisfait sur neuf seulement.

Si la situation des TZR se résorbe petit à petit en anglais après 15 ans d'instabilité pour beaucoup de nos collègues, elle est encore insatisfaisante ainsi qu'en lettres -Histoire, en mathématique et en biotechnologie notamment. Et que dire pour les collègues qui, sortis d'adaptation après un congé maladie, ne retrouvent pas leur poste ?

Par contre dans d'autres disciplines la pénurie de TZR génère des problèmes lors des besoins de remplacement de courte durée qui ne sont pas pourvus ou sont exécutés par des néo contractuels, qui, même s'ils font de leur mieux, ne peuvent pas intégrer, dans des temps très limités, toutes les exigences du lycée professionnel.

Ailleurs, c'est l'augmentation du recours aux heures supplémentaires, ou aux services partagés, qui a fortement dégradé les conditions de travail de nos collègues, et leurs possibilités de mobilité.

Ces pratiques fragilisent les équipes pédagogiques et par là même la réussite des élèves. Elles rigidifient le fonctionnement des établissements et les possibilités internes de remplacement partagé sur des très courtes durées.

Dans certains cas, c'est la gestion désastreuse de certains chefs d'établissement qui conduit à des suppressions de postes illogiques et injustifiables ; dans tous les cas les collègues sur le terrain devront supporter le poids de ces aberrations.

Ajouter aux DGH insuffisantes, les velléités constantes de

mixage des publics apprentis, adultes, scolaires, et la coupe est pleine.

Les plus anciens sont épuisés et beaucoup commencent à défaillir. Les possibilités de seconde carrière sont quasi inexistantes.

Quel avenir pour nos collègues ? 2017 approche. Nombre d'entre eux s'interrogent sur leur devenir dans le cadre de la nouvelle grande région et ses impacts sur les 3 académies existantes.

Quel mouvement à l'avenir ? Quels services resteront ? La DIPER restera-t-elle à Limoges ? Pour combien de temps ? Quelles limites des zones pour le mouvement et pour les remplacements dans ce futur presque immédiat. Imaginera-t-on pour les disciplines rares des zones couvrant de Saint Jean de Luz à Niort et à Bort les Orgues, soit la taille de l'Autriche ?

Les inquiétudes sont grandes et les collègues de plus en plus mal.

Parallèlement, la réalité entre les annonces et les faits est cruelle.

La création de postes annoncée depuis 2012, plus que jamais nécessaire, est toujours attendue.

Les recrutements aux concours sont catastrophiques depuis plusieurs années.

Les jeunes ne rentrent plus dans le métier.

Formation insuffisante, conditions de travail épouvantables, salaires insuffisants pour le niveau de qualification exigé, faiblesse voire absence d'avantages sociaux, éloignement, retraite repoussée... sont autant d'éléments qui découragent les jeunes à s'engager dans le métier.

Ce n'est pas l'augmentation de 1,2% des salaires, programmée en 2 temps, qui permettra de combler les importants retards accumulés, d'autant que l'augmentation des cotisations retraite viendra déjà en absorber une bonne partie.

Alors oui, une fois encore le SNUEP revendique des créations de poste, la suppression du recours excessif aux HSA, de meilleures conditions de travail et une vraie revalorisation des salaires pour sauver l'enseignement professionnel public et laïque français. Mais dans un contexte européen néo libéral décomplexé, tout le monde le veut-il ?

## Des avancées pour les non-titulaires à mettre au crédit du SNUEP et de la FSU

Dans l'académie de Limoges, le SNUEP et la FSU se battent depuis des années pour l'amélioration de la situation des personnels non-titulaires. Suite à nos demandes répétées, le rectorat a fini par réunir un groupe de travail le 23 juin afin d'étudier les possibilités d'amélioration des conditions d'emploi, de travail et de rémunération des personnels non-titulaires.

Nos interventions ont porté, lors du CTA du 1<sup>er</sup> juillet le Recteur a annoncé des dispositions destinées à améliorer les conditions de travail des non-titulaires :

- \* CDiser 39 contractuels qui dès l'année scolaire 2015/2016, ou à la rentrée 2016 auront acquis

6 ans d'ancienneté, ce que le rectorat refusait jusqu'alors. L'avis de l'inspection sera toutefois sollicité et les besoins dans la discipline seront aussi étudiés ;

- \* De réunir une CCP en septembre pour étudier les droits à CDisation de chacun et faire un bilan des affectations ;
- \* D'étudier à l'avenir en CCP l'affectation des non titulaires.

**Le SNUEP-FSU sera attentif à la mise en place de ces améliorations.**

Marie-Thérèse BODO

# L'APPRENTISSAGE, LA CHIMERE DE NOS POLITIQUES

## ➤ Quelques données

L'apprentissage prépare aux mêmes diplômes que la voie professionnelle dans des proportions moindres. Niveau CAP et Bac Pro : 700 000 élèves en LP contre 300 000 par apprentissage.

CAP : 50 % dans les 2 systèmes

Bac Pro essentiellement en LP

L'apprentissage se développe surtout au niveau du supérieur car les entreprises exigent des apprentis déjà qualifiés, donc baisse régulière en CAP et BP.

## ➤ Différences essentielles

Elles tiennent du statut et du temps d'enseignement, les apprentis sont des salariés donc soumis au code du travail.

Les apprentis passent (environ) 1/3 de leur temps en centre d'apprentissage et 2/3 en entreprise.

## ➤ Coût

L'investissement public s'élève à 18 700 euros par an pour les apprentis contre 12 210 euros pour les scolaires

L'Etat dépense 8 milliards d'euros pour l'apprentissage contre 4 milliards pour les LP.

## ➤ La taxe d'apprentissage

Depuis la réforme de 2014, elle a diminué de 30% pour les LP, qui dysfonctionnent massivement depuis ce coup dur. Et cela s'aggrave avec la possibilité offerte aux établissements hors contrat du second degré qui pourront en bénéficier grâce à la loi Travail.

## ➤ Taux d'accès au diplôme très inférieur à celui des scolaires (RAP 2014 et 2015)

7 jeunes sur 10 entrants en formation de CAP ou Bac Pro par la voie scolaire obtiennent leur diplôme. Celles et ceux empruntant la voie de l'apprentissage ne sont qu'un-e sur deux en bac pro et 6 sur 10 en CAP.

## Sélection et discrimination à l'entrée en apprentissage.

Toute analyse objective des taux de réussite à l'examen et d'insertion professionnelle doit aussi tenir compte des modes et du niveau de sélection avant la signature d'un contrat, en particulier pour les sortants de 3<sup>ème</sup> qui, laissés de côté, risquent de rejoindre l'armée des décrocheuses et des décrocheurs.

Pour Gilles Moreau, « les franges les plus paupérisées de la population, dont les deux parents sont au chômage ou pas qualifiés par exemple, accèdent difficilement à l'apprentissage » (revue Diversité n°180, 2015). Par ailleurs, les travaux de Prisca Kergoat ont montré l'importance de la ségrégation sexuée : depuis 20 ans, les filles ne représentent qu'un tiers des apprentis. La même discrimination est flagrante aux dépens des jeunes issus de l'immigration. En 2006 déjà, G. Moreau mettait en garde : « si on tire trop l'apprentissage vers le haut, si la question des jeunes d'origine immigrée ne progresse pas dans l'apprentissage, si la question des filles ne progresse pas dans l'apprentissage, qu'est-ce qu'on fait ? On transfère sur le L.P., le lycée professionnel, les populations les plus en difficultés, notamment du point de vue de l'insertion sur le marché du travail ». (Actes du colloque "Points de vue sur l'apprentissage", nov.2007).

## ➤ Réussite à l'examen inférieure à celle des scolaires

(note DEPP, février 2016).

La différence en faveur de ces derniers est nette pour le CAP et surtout pour le BTS (respectivement +2,1 et +6,9 points en 2014) et si l'écart est souvent en faveur de l'apprentissage pour le Bac pro, il est minime (+0,7 point en moyenne).

**Le LP est plus efficace et coûte moins cher aux contribuables**

## ➤ Parlons de l'investissement des entreprises

L'apprentissage est essentiellement concentré sur les entreprises de

moins de 50 salarié-es voire de 10 salarié-es (artisanales)

Les entreprises de plus de 250 salariés ont des quotas à respecter : elles doivent embaucher 5 % d'apprentis.

Constat : soit elles recrutent des apprentis déjà qualifiés, soit elles préfèrent payer la CSA (amendes)

## ➤ Des taux de ruptures de contrats et d'abandons élevés.

En moyenne, 28 % des contrats sont rompus d'après la DARES (se soldant à 76 % par un abandon de l'apprentissage), voire les taux sont nettement plus élevés chez les plus jeunes (36 % pour les moins de 18 ans) et dans les formations préparant aux métiers de faible qualification (près de 50 % dans l'hôtellerie-restauration). À nouveau se pose la question des adolescent-es les plus fragiles qui, rejetés, se sentent encore plus dévalorisés et connaissent une entrée précoce dans la précarité.

## ➤ Un signe d'impuissance : le mixage des publics et des parcours.

Mettre ensemble apprentis et scolaires, à travers les CFA publics et les lycées des métiers, est de plus en plus souhaité pour prétendre sécuriser les parcours, autrement dit pour compenser la précarité du statut. Mais cela veut dire transformer la voie scolaire en roue de secours du système de formation le plus injuste et inégalitaire qui soit. Cela va à l'encontre d'une revalorisation de la voie professionnelle.

## ➤ Comparaison internationale : un "modèle" allemand de plus en plus injuste, qui ferme la porte aux plus fragiles.

Si le nombre total d'apprentis allemands reste plus important qu'en France, il est en baisse constante (-10 % depuis 1992). Ce système écarte les filles (taux d'accès inférieur de 15 points d'après la DARES), les jeunes d'origine étrangère (-16 points pour les garçons) et de plus en plus les plus jeunes (1<sup>er</sup> contrat à 20 ans en moyenne) et les plus fragiles : la moitié des sortants de la *Hauptschule* (prévue pour l'apprentissage, avec une faible ambition scolaire), n'ont pas de contrat un an plus tard faute de niveau suffisant (17 % des jeunes à la fin de la scolarité obligatoire d'après un rapport du Sénat de septembre 2015, 40 % des élèves issus de l'immigration !) et se retrouvent placés dans des "sas" de remise à niveau peu efficaces, en attente... de mini-jobs notamment (ce qui fausse la comparaison des taux de chômage chez les jeunes).

En Allemagne donc :

1/3 des jeunes qui le souhaitent ne trouvent pas de patron.

80 % des entreprises ne recrutent aucun-e apprenti-e.

59 % des apprentis sont dans des métiers de service (contre 43 % en France).

67 % des apprentis sont embauchés à l'issue de leur formation contre 33 %.

En France, les entreprises préfèrent multiplier les contrats d'apprentissage des jeunes et bénéficier ainsi de financement public plutôt que de les recruter réellement.

Le financement de l'apprentissage en Allemagne comme en Suisse est quasi exclusivement le fait des entreprises.

**Pour toutes ces raisons, le SNUEP-FSU dénonce la persistance et le renforcement des mesures en faveur de l'apprentissage qui, non seulement, nuisent à l'enseignement professionnel public mais favorisent inégalités, discriminations et mises à l'écart des plus fragiles, scolairement et sociologiquement.**

**La baisse de la taxe d'apprentissage dans les lycées professionnels, le mixage des publics et des parcours, les campus des métiers et des qualifications ne peuvent que réduire l'efficacité de l'enseignement professionnel sous statut scolaire alors qu'elle devrait être privilégiée si l'on voulait vraiment réduire le taux de jeunes sans formation, augmenter le niveau de qualification et préparer aux métiers de demain au lieu de se focaliser sur un adéquationisme illusoire et court-termiste.**

## Carte des formations

### Mauvais temps annoncé pour la formation professionnelle initiale sous statut scolaire

Le Président de région Nouvelle Aquitaine persiste et signe. Il refuse de reconnaître le travail de formation que nous faisons en lycée professionnel. Alors que le Président de la région Limousin reconnaissait la nécessité de garantir une offre de formation diversifiée en lycée professionnel et qu'il était possible d'argumenter et d'obtenir gain de cause, pour l'instant les *nouveaux* responsables de la *nouvelle* région et les Recteurs font la sourde oreille. Leur leitmotiv : « hors de l'apprentissage, point de salut ».

Pire, les collègues de la section « Construction des carrosseries » du LP Saint-Exupéry se sont vus signifier la fermeture de la section à la rentrée alors même qu'aucun Comité technique ou CREFOP ne s'est tenu ! Et pour comble cette formation serait remplacée par la mise en place **d'une Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL) Aménagement des Carrosseries, formation sans enseignement général. De plus, une FCIL n'est reconnue que dans la région où elle a été obtenue. Elle ne délivre pas de diplôme mais une attestation de formation...**

Par ailleurs, le projet triennal de carte des formations se construit en ce moment entre l'Etat et la région Nouvelle Aquitaine. Le projet de carte des formations s'inscrit dans le cadre de l'engagement de la Ministre de l'EN de créer 1000 emplois et **500 formations** orientées sur les « métiers de demain » et les « métiers sous tension ».

Le Rectorat comme la Région font tout pour exclure l'expression des enseignants et même des chefs d'établissement dans ce projet.

Le SNUEP-FSU ne se résigne pas face à cette situation.

Un Comité technique est prévu le 12 octobre sur la carte des formations de l'académie de Limoges. Il sera suivi d'un CREFOP de la région Nouvelle Aquitaine qui statuera sur l'ensemble des formations professionnelles initiales aussi bien en lycée technologique qu'en lycée professionnel.

Avec les autres syndicats de la FSU, nous avons obtenu la tenue d'un groupe de travail avant le CT, le SNUEP-FSU de l'académie de Limoges sera présent lors du CREFOP.

D'ici là, le SNUEP-FSU va interpeller les élus et le Recteur afin d'obtenir des garanties sur l'offre de formations en LP.

Une audience est déjà prévue avec Pascal Cavitte, élu de la Corrèze au Conseil régional, qui siège au CREFOP.

Pour soutenir nos revendications , une mobilisation forte sera indispensable.

Le bureau académique du SNUEP-FSU qui se réunira le 29 septembre, examinera les formes que peut prendre cette mobilisation.

Marie-Thérèse BODO

## MERCI QUI?

Le dicton dit jamais deux sans trois !

En 2012, à la 1<sup>ère</sup> annonce de la fermeture, nous avons titré : Mon Recteur a du cœur ! La 2<sup>ème</sup> annonce, en 2015, s'était faite le jour de Charlie Hebdo, triste journée et la 3<sup>ème</sup> a eu lieu le jour de la pré-rentrée. Première mauvaise nouvelle...

Quand on nous parle de dialogue social... Où sont les décideurs quand il s'agit de venir l'annoncer aux personnes... cette décision n'a certainement pas été prise 4 jours avant la reprise !

Pourtant cette rentrée s'annonçait plus sereine que les précédentes : un recrutement d'élèves à 10, des apprentis, le contrat était donc rempli ! Confiants, après la traditionnelle réunion plénière, il ne nous restait plus qu'à aller partager avec les collègues l'apéro et les souvenirs de vacances. Alors quand l'équipe de direction nous demande de rester, je n'imaginais pas que ce serait pour recevoir cette nouvelle en pleine figure !

Nous avons commencé l'année scolaire 2015-2016 par un audit Région-Rectorat. La Région avait découvert un outil de travail avec du potentiel. Puis il a fallu une fois

de plus se justifier sur les taux de réussite et autre « suivi de cohorte » !!! C'est facile de faire parler les chiffres et pourcentages en notre défaveur, sans aucune connaissance de nos entreprises !

Nous avons eu ensuite la visite du Recteur et de sa cour, avenant et poli ! Je lui avais même proposé de lui finir notre projet de remorque aménagée, pour sa prochaine promotion...

Seul hic, la Région Limousin s'est vidée ! Le Rectorat n'aurait-il pas accepté que nous ayons pu maintenir ce diplôme, inutile à leurs yeux ? Les moyens auraient-ils été attribués à d'autres ?! Notre mauvaise réputation y aurait-elle joué un rôle ? Quand on refuse de serrer la main d'une personne cela fait tout un foin mais je pense qu'aujourd'hui, ce serait une chaise qui traverserait la salle...

Alors merci qui ? Merci aux bonimenteurs-euses du Rectorat, de nous avoir fait passer de si belles vacances... sans avoir à se soucier de ce que l'avenir nous réserve !

Gardarem lou moral !

Martial Roux

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique:  
Béatrice GAUTHIER, SNUEP-FSU, 59 rue Noël Boudy, 19100BRIVE  
ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS  
Courriel: snuep.national@wanadoo.fr; site: www.snuep.com

**MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin cela facilite le travail des militants-es**

Ancien-ne adhérent-e oui  N° : ..... non

M.  Mme

NOM : .....

Nom de naissance : .....

Prénom : .....

Date de naissance : / /

Adresse complète :  
.....  
.....  
.....

Tél. fixe : .....

Tél. portable : .....

Email : .....

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1<sup>ère</sup> fédération de l'Education Nationale.

Pour les retraité-es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR.

**ACADÉMIE (au 01/09/2016) : LIMOGES**

**SITUATION ADMINISTRATIVE**

PLP  CPE  AED

Classe normale  Hors classe  Stagiaire

Contractuel-le  CDD  CDI  Vacataire

Échelon au 01/09/15 : ..... Depuis le : / /

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, congés divers): .....

Retraité-e  en congé  sans emploi

Discipline précise: .....

Code (si connu) : .....

**COTISATIONS DES PLP ET CPE**

Sans traitement : 27 € - E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 €

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 85 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

Éch.	Cl. Norm	H.C.
1	111	156
2	120	177
3	126	192
4	132	204
5	141	216
6	144	231
7	156	243
8	165	
9	177	
10	192	
11	204	

**66 % de votre cotisation est déductible des impôts (100% si frais réels) ou Votre cotisation permet d'obtenir un crédit d'impôt si vous n'êtes pas imposable**

RETRAITÉ-ES METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE						
PLP1	87€	PLP.CN	96€	PLP.H.C	108€	
RETRAITÉ-ES DE LA RÉUNION						
PLP1	117€	PLP.CN	129€	PLP.H.C	144€	
RETRAITÉ-ES DE NOUVELLE CAL. DONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP						
PLP1	10 383	PLP.CN	11 457	PLP.H.C	12 888	

**AFFECTATION**

LP  SEP  SEGPA  EREA

Collège  Lycée  SUP  FC

Nom de l'établissement : .....

RNE (facultatif) : .....

Ville : .....

Si TZR: Etab. d'exercice : .....

Rattach. admin : .....

**RÈGLEMENT DE LA COTISATION**

Temps partiel: ..... % Nombre d'heures: .....

Montant : ..... €

Mode de paiement :

- Chèque-s : 1  2  3
- Prélèvement en 3 fois  ou 6 fois
- Virement bancaire  (Demandez le RIB à votre section académique)

\*En cas de première demande, ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire de prélèvement) disponible sur le site: www.snuep.com

**Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.**

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Date : / /

Signature :

## Pourquoi se syndiquer ?

Alors que nos conditions de travail se dégradent, **il est important de s'unir** pour faire front aux attaques et les repousser.

En adhérant au SNUEP vous serez **informés, écoutés, défendus**, vous participerez aux choix revendicatifs et à la vie démocratique d'une organisation syndicale dans la **recherche de l'unité**, vous agirez pour votre avenir.

**Le SNUEP est le premier syndicat des PLP dans l'académie de Limoges** et avec la **FSU** il est force de proposition et de dialogue, et de luttes.

En adhérant au SNUEP vous faites le choix de **responsables syndicaux expérimentés et disponibles**.

Au SNUEP tous les militants sont des collègues en poste **sur le terrain qui vivent le même quotidien que vous** et sont donc mieux à même de vous défendre.

Au SNUEP la gestion financière est stricte et les cotisations des adhérents mesurées.

Le SNUEP est un syndicat efficace et engagé, alors

**Syndiquez-vous au SNUEP !**

## Pourquoi se syndiquer dès maintenant ?

En vous syndiquant dès maintenant (avant le 30 septembre), vous bénéficiez encore du tarif de cotisations de l'année scolaire 2015-2016.

## Comment payer ?

- ⇒ soit par chèque (1 ou 2 ou 3 chèques échelonnés jusqu'en avril sur lesquels vous portez au dos la date d'encaissement souhaitée)
- ⇒ soit par prélèvement (en 3 ou 6 fois : remplir l'autorisation à télécharger sur le site du SNUEP <http://www.snuep.com/> ou reconduire l'accord si déjà en prélèvement.
- ⇒ soit par virement en ligne depuis votre compte bancaire vers le compte du SNUEP (RIB du SNUEP)

## Important

Conformément aux textes en vigueur, **66% de votre cotisation annuelle est déductible des impôts**

(exemple : une cotisation de 138€ ne revient en réalité qu'à 47€) ou 100% (si frais réels) et vous pouvez obtenir un crédit d'impôt si vous n'êtes pas imposable.

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



PRÊTS IMMOBILIERS,  
CRÉDITS CONSO,  
ÉPARGNE,

**SOLIDAIRE  
DE VOS  
ENGAGEMENTS**

ASSURANCES,  
SERVICES BANCAIRES,  
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

**LA** BANQUE DU MONDE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Caisse de Crédit Mutuel  
Enseignant de Limoges**

Le Colisée

13 Place Jourdan - 87000 Limoges

Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97

e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant**  
www.cme.creditmutuel.fr